

Zeitschrift: Ingénieurs et architectes suisses
Band: 116 (1990)
Heft: 26

Wettbewerbe

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 30.01.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

de même que le matériau mis en œuvre: du plomb. Ce dernier ne se détache pas sur la pierre de taille! Quant à la table de communion, elle n'exprime pas ce qu'elle prétend être et n'est guère à l'échelle du cadre.

Voilà une critique à l'adresse du projet proposé à la réalisation. Mais il convient d'ajouter aussitôt que les autres projets présentés pèchent par une inadaptation de l'échelle par rapport au cadre. Alors quelle solution proposer? Le temple Saint-Paul à Strasbourg, construction néogothique édifiée en 1880, présente un chœur important en

surface. Il a subi il y a une vingtaine d'années un nouvel aménagement qui est remarquable. L'architecte a imaginé une table de communion de 6 mètres de long, ce qui la met à l'échelle du cadre. De plus le matériau employé, du chêne foncé, fait qu'elle se détache fort bien sur le gris de la pierre. L'harmonie est créée!

Cet exemple donne à réfléchir, et il peut inspirer une solution au problème posé.

Marcel D. Mueller,
architecte SIA, Lausanne

Prix de la SIA section neuchâteloise

Depuis cette année, la section neuchâteloise de la SIA décerne un prix de 1000 francs destiné à récompenser des travaux de concours, ou tout autre travail de qualité, élaborés par des élèves des gymnases cantonaux de Neuchâtel et de La Chaux-de-Fonds dans l'une des disciplines pratiquées à la SIA.

Cette année, ce prix a été attribué à M^{lle} Véronique Frutschi, de La Chaux-de-Fonds, pour son travail en biologie intitulé «Les ciliés du rumen». Le comité de lecture a noté dans ce travail une excellente motivation, un esprit critique affirmé, une démarche rigoureuse et un mode d'expérimentation original.

Nous publions ci-dessous un résumé de ce travail primé.

Les ciliés du rumen

Le travail que j'ai effectué portait sur les protozoaires vivant dans la panse (rumen) des bovins, qui permettent à l'animal d'assimiler les fourrages grossiers tels que l'herbe et le foin.

Pour la première approche du sujet, j'ai observé du suc ruménal de bovins adultes que j'ai recueilli aux abattoirs. Un échantillon provenait de déchets; c'est donc un mélange de plusieurs sucs ruménaux qui m'a permis d'observer une grande variété de protozoaires. Les autres échantillons provenaient d'une vache, d'un taureau et d'une génisse de deux ans.

L'observation macroscopique (couleur, consistance, odeur, pH), puis microscopique de ces échantillons montre que le suc ruménal varie beaucoup en fonction de l'alimentation. La vache et la génisse avaient une ration d'herbe complétée d'un peu de céréales. Les deux échantillons sont vert-brun, visqueux et ont une odeur aromatique; l'espèce *Epidinium* s'y trouve en majorité. Le taureau est nourri essentiellement de maïs; cet échantillon est jaune-brun, visqueux

avec une odeur légère; il contient uniquement l'espèce *Entodinium*. Le pH varie pour tous les échantillons entre 7 et 7,5. Cette différence de faune est due au métabolisme des protozoaires. *Entodinium* est très commun lorsque la nourriture contient essentiellement de l'amidon cru qu'il est le seul à pouvoir stocker. *Epidinium* apparaît chez les animaux nourris de trèfle rouge.

Les bovins ont une faune adaptée à ce qu'ils mangent, mais cela implique qu'un changement de ration nécessite un changement de protozoaires. Si ce changement se déroule trop rapidement, il peut provoquer de fortes indigestions, comme une acidose de la panse ou une météorisation.

L'expérience principale du travail est le prélèvement de suc ruménal sur des veaux. Le but est d'essayer d'évaluer le commencement du travail des protozoaires chez le jeune veau. J'ai effectué, aidée d'un vétérinaire, une série de prélèvements oraux sur des veaux d'élevage dès l'âge de 3 ou 4 jours et jusqu'à 5 mois.

Les échantillons n'étaient pas tous de bonne qualité, mais en considérant les meilleurs résultats, j'ai pu faire une moyenne par âge de l'aspect du suc ruménal. Jusqu'à 1 mois, le suc est transparent et aqueux. A partir de 2 mois, il est légèrement visqueux et devient opaque. Le pH augmente assez régulièrement tout au long du développement du veau: de 6 à moins de 1 semaine, jusqu'à 7,5 - 8 à 4 mois. Jusqu'à 2 mois, les échantillons ne contiennent aucun protozoaire, puis à 2 mois et demi apparaît un petit nombre de ciliés. Enfin, à 3 mois, la quantité de protozoaires est comparable à celle observée chez les bovins adultes.

La fermentation du lait provoque une chute de pH et comme les ciliés ne supportent pas l'acidité, on ne trouve pas de ciliés chez le jeune veau.

Des quatre parties de l'estomac du veau (panse ou rumen, réseau, feuillet et caillette), seule la caillette est bien développée. A ce stade, le lait absorbé passe directement dans la caillette en court-circuitant les autres parties. Puis les jeunes bovins prennent un peu de fourrage qui séjourne dans les quatre poches et la panse se développe en même temps que le réseau et le feuillet. Comme le lait est encore la principale nourriture, le milieu reste trop acide pour les protozoaires. Il faut donc attendre que la panse soit bien développée pour que la faune apparaisse.

J'ai aussi effectué des prélèvements sur un veau d'engraissement (veau blanc) nourri uniquement au lait. Aucun échantillon ne contenait de protozoaires. Dans ce cas particulier, la panse reste très petite. Il ne se forme pas de milieu favorable au développement de la faune.

Les protozoaires ne s'implantent pas dès la naissance et doivent être transmis au veau. Les ciliés vivent en milieu humide; s'ils sont soumis à des conditions défavorables (endroit sec ou froid), ils peuvent s'enkyster et résister durant une période relativement longue. Les ciliés du rumen peuvent se trouver dans les fourrages sous forme enkystée.

J'ai effectué des infusions d'herbe et de foin, créant ainsi un milieu favorable. Les protozoaires se dékystaient et je pouvais les déterminer. Les fourrages contiennent beaucoup d'espèces de protozoaires et les ciliés du rumen s'y trouvent en minorité, mais j'ai pu en observer quelques-uns.

Lorsque tous les protozoaires des fourrages sont ingurgités par un veau, ils arrivent dans un milieu dépourvu d'oxygène. Les ciliés du rumen, qui sont anaérobies, se développent rapidement tandis que les autres meurent. La faune est ainsi sélectionnée petit à petit.

D'après mes expériences, les ciliés ne s'implantent qu'à environ 2 mois. Mais on ne peut pas parler d'un moment précis où commence l'activité de la faune car cela dépend de l'alimentation du veau. Si celui-ci reçoit beaucoup de lait jusqu'à 5 ou 6 mois, la panse se développe lentement et les ciliés s'implantent plus tard que chez le veau qui suit sa mère au pâturage dès la naissance et dont la faune peut apparaître dès 2 à 3 semaines.

Dans ce travail, je n'ai pas voulu étudier uniquement la digestion des bovins ou l'ensemble des protozoaires. L'intérêt de mes expériences portait sur cette extraordinaire symbiose qui associe de manière si étroite protozoaires et bovins, chacun dépendant de l'autre pour vivre et survivre.

Véronique Frutschi

Concours d'idées / Hameau d'Agy

On reconnaît une intelligence de premier ordre à sa capacité de concevoir deux idées contradictoires à la fois sans que cela l'empêche de continuer de fonctionner.

C'est à l'initiative d'un groupement de promotion immobilière que l'aménagement de l'ancienne propriété de la famille de Raemy, dans le hameau d'Agy, a été envisagé sous la forme d'un concours sur invitation, portant sur une parcelle de 81 000 m² située à la sortie nord de la ville de Fribourg.

Dans une démarche qui tend à proposer une approche qualitative du développement de ce secteur et dont l'intérêt est facilement compréhensible, il s'agit d'une heureuse initiative tout à l'honneur de ses initiateurs, cela malgré des limites apparentes. D'un aspect quelque peu restreint en rapport avec les problématiques soulevées, celles de l'environnement immédiat et du développement de l'aire urbaine : des limites et de l'extension de la ville ; une approche qui contribue à entretenir les quelques doutes qui pouvaient exister quant à une possible opération de recherche de légitimité : de relations publiques.

Cela dit, et au-delà des particularités propres aux propositions des cinq projets présentés, les attentes placées dans un tel concours devraient porter avant tout sur les intentions affichées par ces propositions, sur leur capacité à déterminer une identité et leur aptitude à proposer des contextes... sociaux-culturels, pour employer des termes suspects. Ainsi que sur les facultés de l'un ou l'autre de ces projets à faire prévaloir des desseins, bien plus qu'à l'évocation de leurs particulières dispositions, voire à la manifestation d'une suprême et irrésistible beauté ; des préoccupations qui sont bien sûr d'un intérêt certain, mais secondaire dans ce cas.

F. Scott Fitzgerald («The Crack-Up»)

Et donc en considérant les projets selon des concepts qu'ils aménagent et des perspectives qu'ils conditionnent : une optique qui semble effectivement trouver dans les 1^{er} et 2^e prix des dispositions les plus explicites, aux incidences les plus apparentes.

Pour le premier prix, HUBBLE, c'est une attentive lecture du site et des éléments qui le composent qui conditionne les implantations et échelles d'intervention. Le site est la mesure de toutes choses et les rapports qui sont issus de ce contexte sont à préserver ; l'intention du projet est de compléter un contexte existant où la réalité est comprise comme irrémédiable, dans toute sa fatuité : proposant un projet de continuité.

Pour le deuxième prix, LA DEUXIÈME CHANCE DE L'ARCHITECTURE MODERNE, c'est l'indifférence à la banalité du contexte existant qui conditionne son identité, par l'exaltation de la logique même de ce concours : promotion / haut de gamme / représentativité. L'insertion d'une structure autonome assez forte pour imposer sa logique et sa signalétique dans le contexte existant, dans l'intention évidente de susciter de nouveaux... types de rapport, suscitant une nouvelle identité et une réalité idéale : proposant un projet de rupture.

A l'heure de son évaluation des projets le jury a fait part de son indécision à se déterminer pour l'un ou l'autre de ces projets : entre le réalisme de la proposition contextuelle et l'idéalisme de l'imagerie emblématique. Doute qui fournit un enseignement sur ses éléments d'appréciation, sur l'indifférence manifestée quant aux particulières

identités des projets : reléguant les pré-supposés idéologiques de ces propositions au second plan.

Mais c'est peut-être aussi le signe d'un embarras bien plus grand, celui de la difficulté d'insérer la réflexion de l'architecte dans une approche plus vaste, considérant son projet comme un discours conçu pour lui-même et sur lui-même. Confinant l'architecte dans ce rôle d'esthète qui semble lui aller si bien. Ce qui est finalement un peu à l'image de sa perte de crédibilité, sans doute bien plus importante qu'on ne le pense, contribuant de cette manière au développement de ce contexte que P. Goulet identifie sous l'appellation de «Temps sauvage et incertain» ; incitant à apprécier ces interventions au travers d'une focalisation plus restreinte, dans les seules limites de leur environnement immédiat. Au demeurant très opportunes dans ce cadre-là. Et, finalement, le principal enseignement que nous propose cette opération est sans doute à comprendre dans l'indétermination du jury entre le réalisme du projet de continuité et l'idéalisme du projet de rupture ; tout en voulant s'éviter d'ultérieures frayeurs, il a préféré opter pour la proposition la moins extrême et sans doute la plus rassurante... ce qui est l'attitude la plus raisonnable.

Mais on notera que cette indétermination en masque sans doute une autre, bien plus importante, celle d'un vide idéologique, d'une incapacité des projets à imposer une image univoque. Irrémédiablement ancrés au contexte très restreint pour lequel ils ont été conçus, ils ne cherchent pas (ou plus) à proposer une logique plus vaste... identifiant par là même le lien qui semble relier ces deux différentes propositions, de manière manifeste : leur caractère incertain.

Sigfrido Lezzi

Composition du jury

MM. F. M. Steiger, architecte-urbaniste EPFZ, Zurich, président ; P. Joye, architecte EPFZ, Genève ; J. de Raemy, ingénieur ETS, représentant du maître de l'ouvrage ; M^{me} F. Ruchat-Roncati, architecte EPFZ, professeur à l'EPFZ ; M. P. Schaller, syndic, Granges-Paccot. Suppléants : MM. P. Feddersen, architecte-urbaniste EPFZ ; C. Richon, agent immobilier, représentant du maître de l'ouvrage.

Palmarès

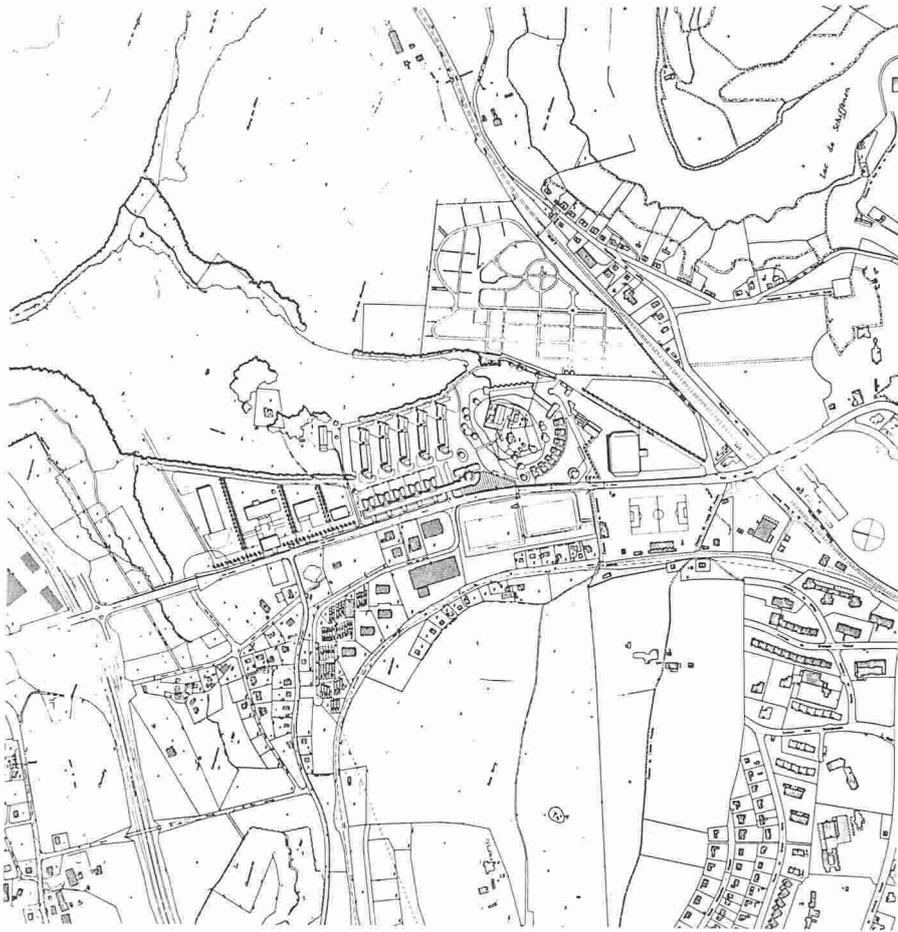
1^{er} rang, 1^{er} prix Fr. 10 000.- : Atelier d'architecture G. Dupasquier & Y. Murith, architectes EPF-SIA-ETS, Bulle. Collaborateurs : Aude Barbey, Philippe Schaller.

2^e rang, 2^e prix Fr. 9 000.- : Richter et Gut, Bureau d'architectes SA, Lausanne, Jacques Richter, architecte EPFZ-SIA. Collaborateurs : Ignacio Dahl Rocha, Martin Strauch, Nina Sasse, Christian Motte, Frédéric Gliozo, Philippe Veluzat.

3^e rang, 3^e prix Fr. 5 000.- : Atelier d'architecture D. Rosset + J. Ayer SA, architectes EPFZ-SIA-ETS, Fribourg. Collaborateurs : G. Nemeszazy, M. Salin, L. Bernasconi, J.-P. Nussbaumer.

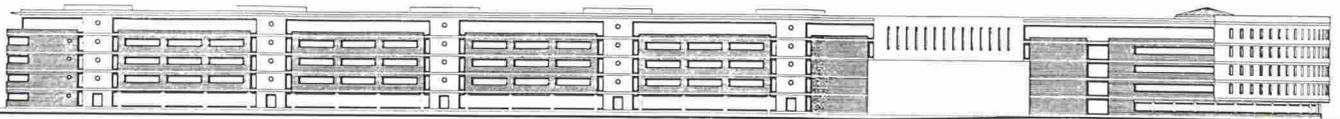
4^e rang, 4^e prix Fr. 4 000.- : Marcel Meili et Markus Peter, architectes EPFZ, Zurich. Collaborateur : Detlef Schutz.

5^e rang, 5^e prix Fr. 3 000.- : Baechler Architectes, Fribourg, Jean-Daniel Baechler, arch. EPF-SIA. Collaborateurs : James Klein, Johanna Menzies, Pascal Pythoud, Alain Robiolo, Volker Schmidt, Bruno Vonlanthen.

**HUBBLE (1^{er} prix)**

G. Dupasquier & Y. Murith - Bulle

Le projet se propose tout d'abord de renforcer l'élément dominant, le hameau d'Agy. Les bâtiments d'habitation organisés autour de la colline définissent un nouvel espace autour du château, réglant le rapport volumétrique entre la patinoire et ce dernier. Un parc public met en relation les éléments environnants avec le nouveau quartier. La nappe phréatique affleurante permet la création d'un plan d'eau, miroir pour le point de vue du hameau d'Agy et zone de calme pour tout le quartier. Tout le terrain situé au nord-est de la colline, caractérisé par une faible pente nord, permet d'accueillir tous les secteurs d'activités. Un bâtiment «pont» marque l'entrée du nouveau quartier et met en rapport tout le secteur d'activité avec la route cantonale. Ce bâtiment offre une nouvelle porte d'accès à ce quartier, situé en face de la route des Grives. A l'arrière, une série de bâtiments implantés parallèlement à la pente s'organisent le long du nouvel axe de distribution et renforcent l'identité du nouveau complexe. L'espace ainsi créé s'oriente clairement sur la colline du hameau, le rattachant virtuellement à l'ensemble des constructions.



Façade sur route cantonale.



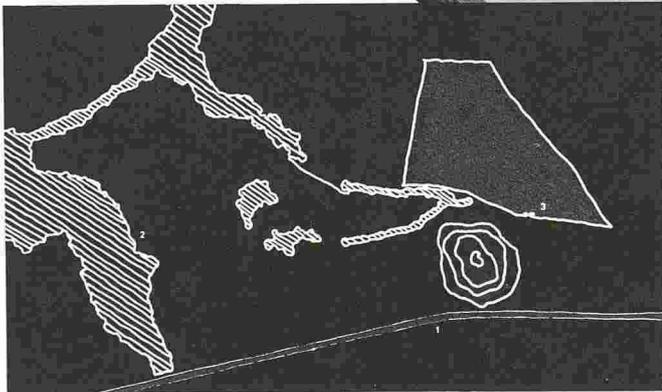
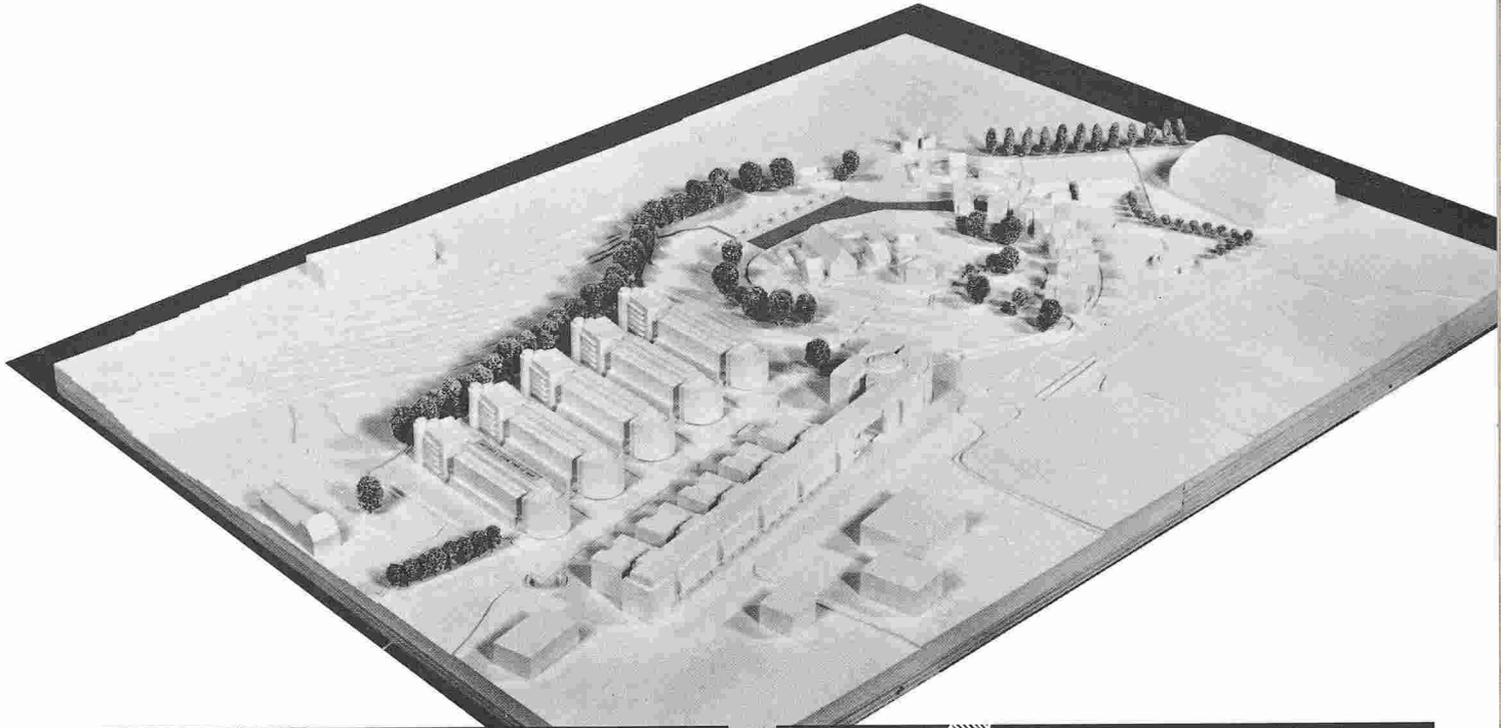


Fig. 1. - La colline et les éléments structurant le site.

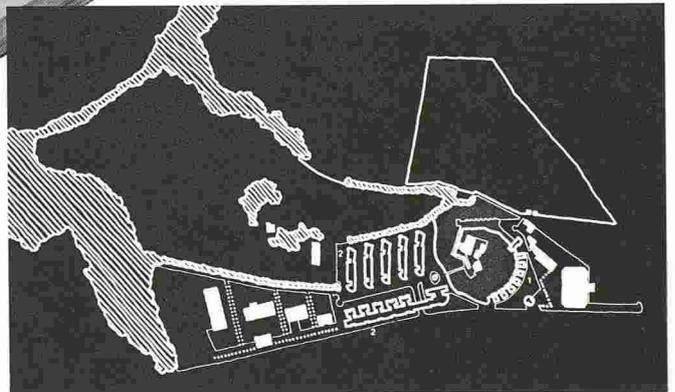


Fig. 4. - La colline et les nouvelles constructions.

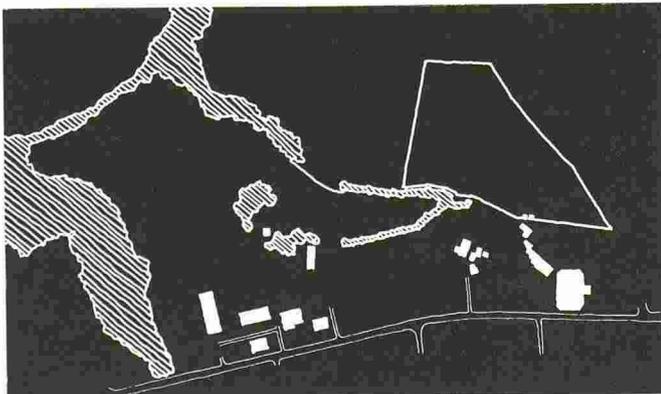


Fig. 2. - Réseau existant des voies de circulation.

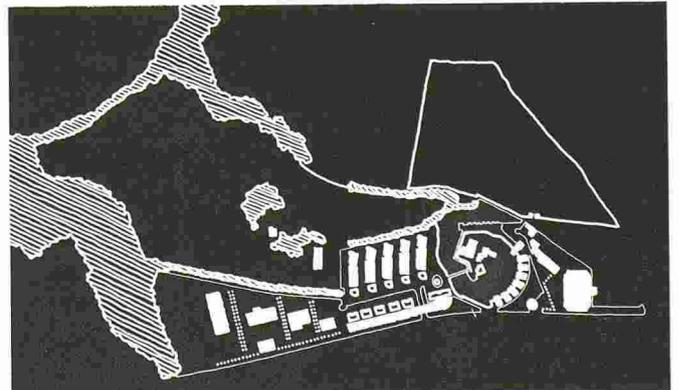


Fig. 5. - Eléments dominants de la nouvelle structure.

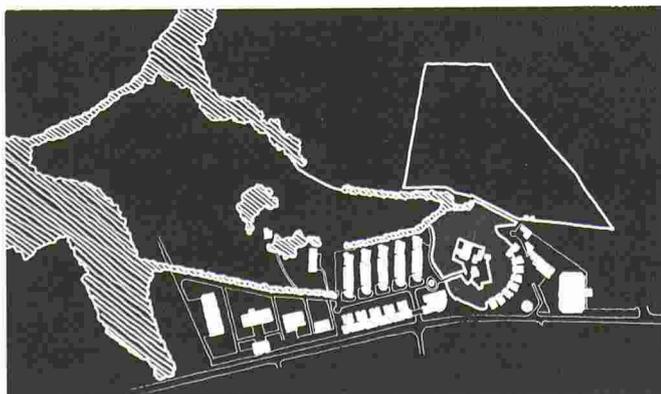


Fig. 3. - Le nouveau système de distribution.

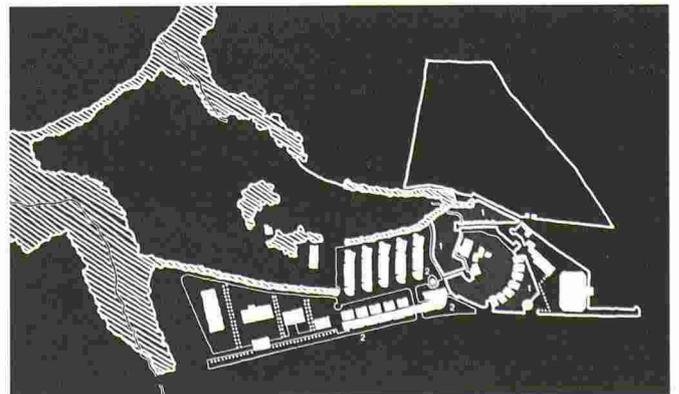
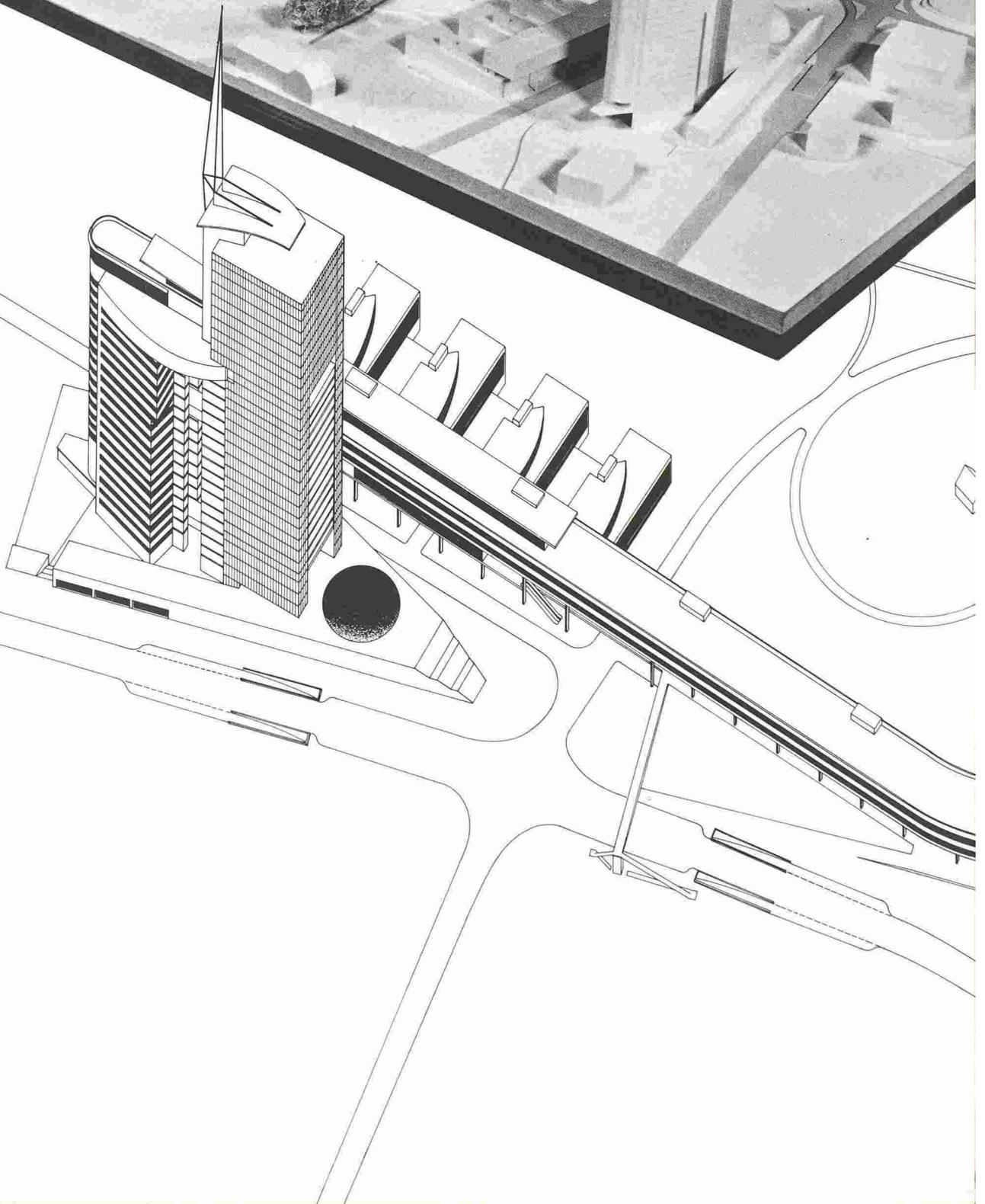
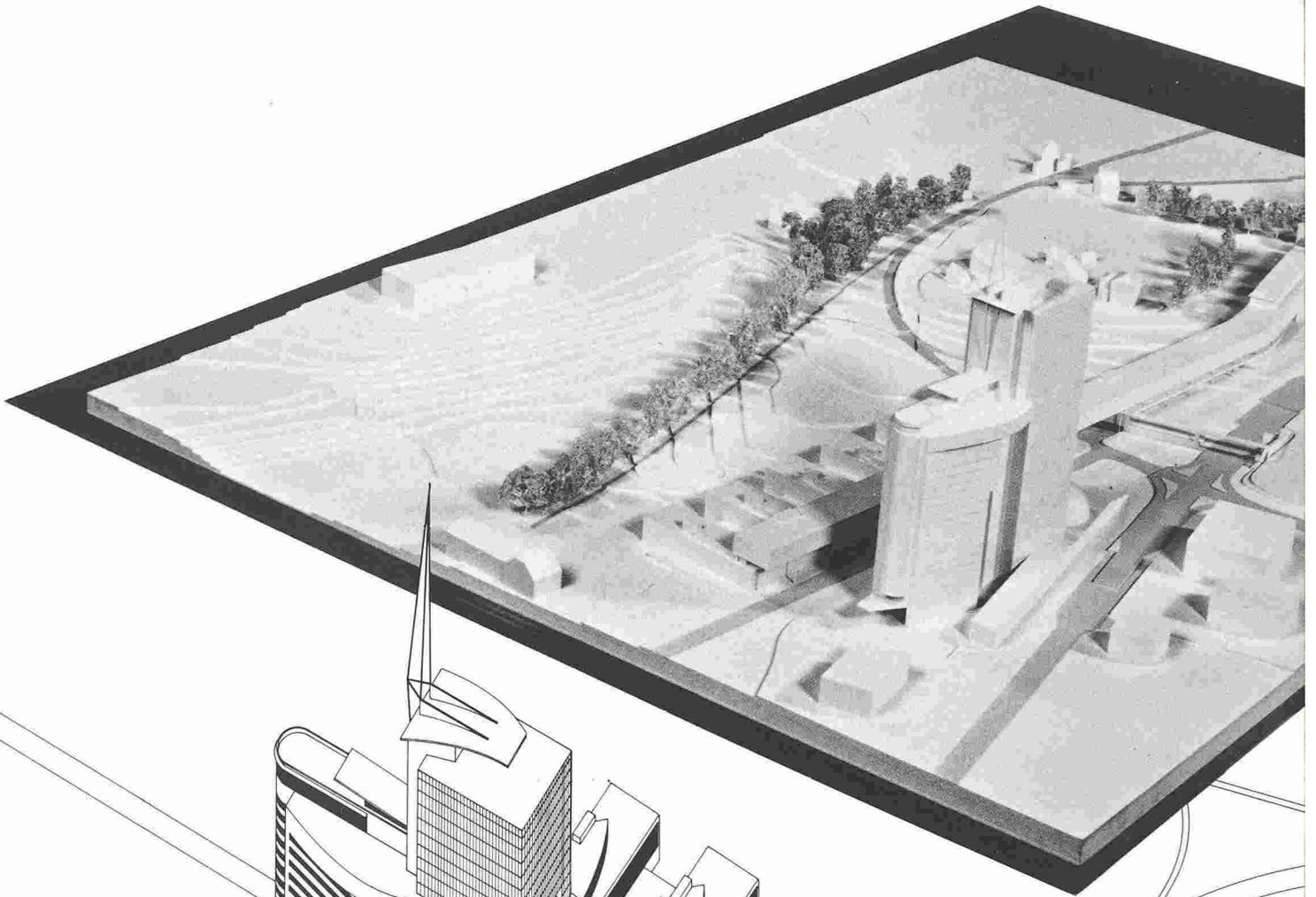


Fig. 6. - Les espaces de rencontre.



**LA DEUXIÈME CHANCE
DE L'ARCHITECTURE MODERNE
(2^e prix)**

Richter et Gut - J. Richter, Lausanne

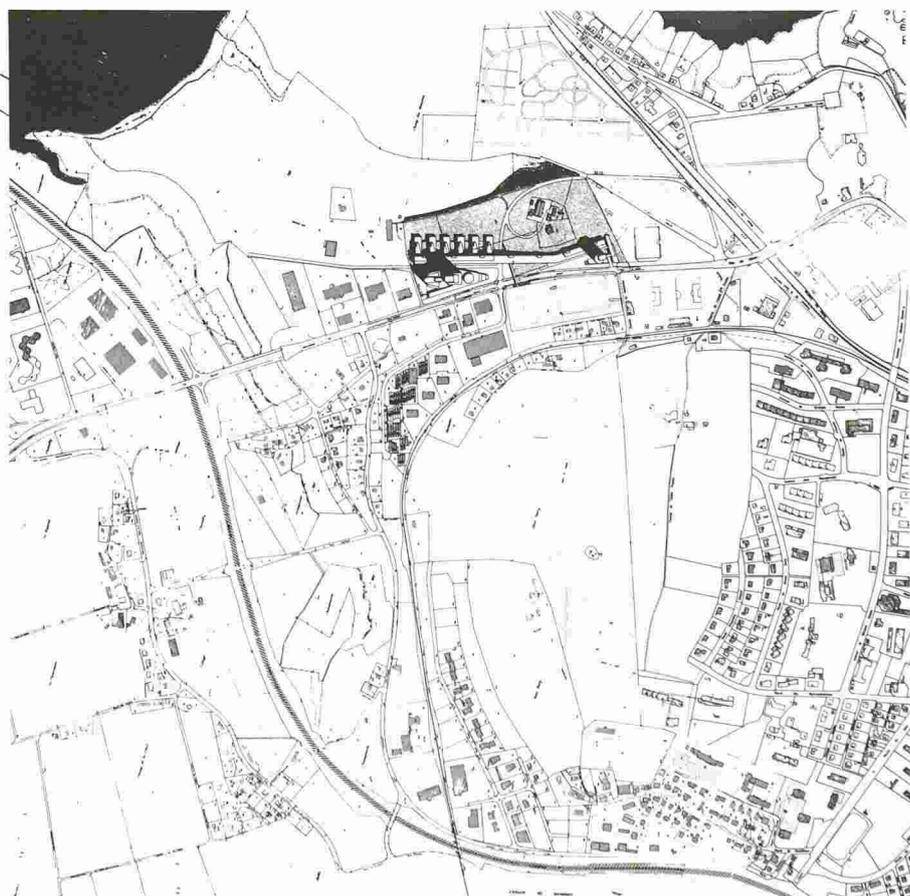
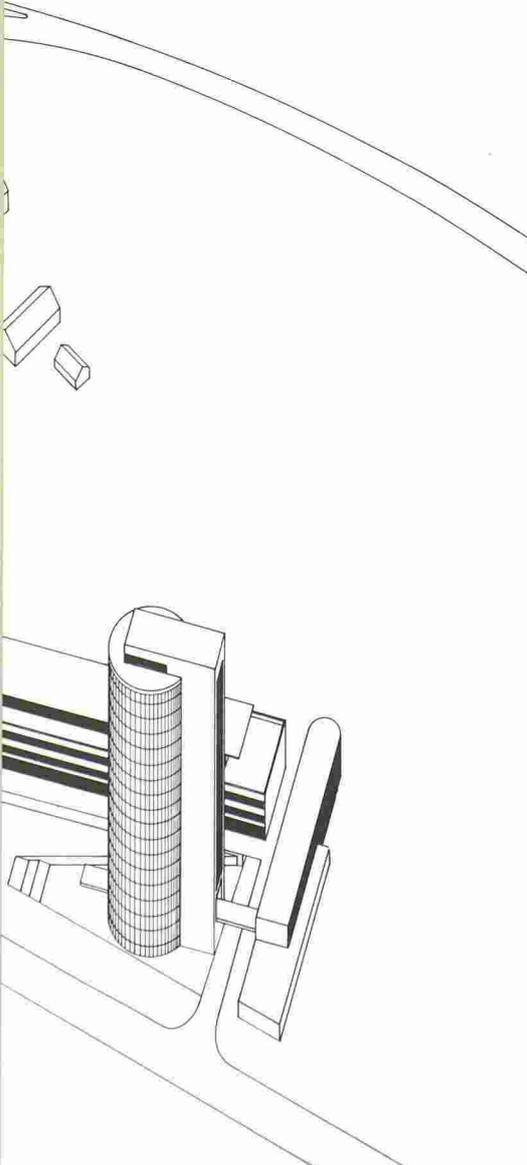
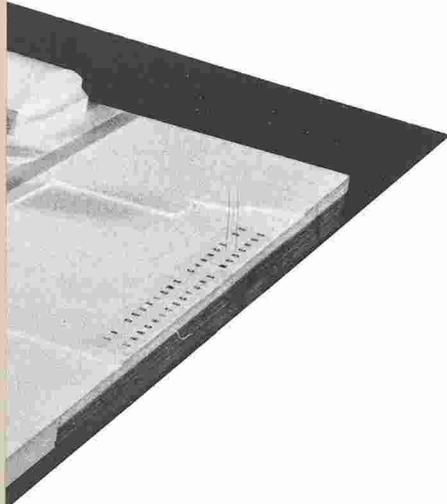
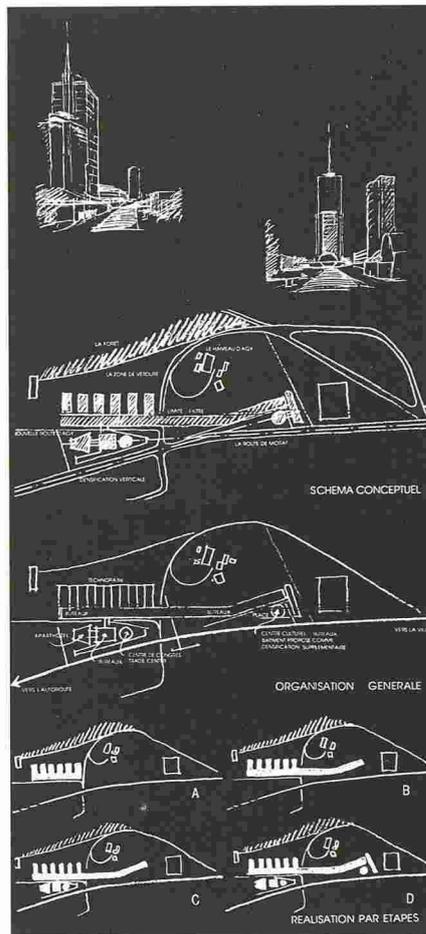
Composition volontairement affirmée établissant un nouveau signe dans le paysage périurbain de Fribourg notamment visible de l'autoroute.

L'ensemble des bâtiments projetés permet la cohabitation de plusieurs fonctions telles que centre d'affaires et de congrès, technoparc, centre culturel, appart'hôtel, bureaux, atelier, parking, etc..

La réalisation d'un tel complexe contribuera indéniablement au développement économique, commercial et culturel de toute la région fribourgeoise, lui offrant par la même occasion la possibilité d'une rayonnement national et international.

Forte densification verticale et horizontale le long de la route de Morat, permettant ainsi de maintenir un maximum d'espace vert autour du hameau d'Agy ainsi qu'au nord-est de la propriété.

Le deuxième bâtiment vertical, situé côté Fribourg à proximité de la patinoire, est proposé comme densification supplémentaire aux 60 000 m² admis actuellement par le règlement communal.



Actualité

1^{er} Prix romand d'architecture solaire

Présentation de la plaquette

Préambule

Avant de parler du prix d'architecture solaire, il me paraît important de définir ce qu'est l'architecture solaire, quelle peut être l'approche de ce domaine dont on parle de plus en plus aujourd'hui.

Dans la série « Planification, énergie et bâtiments », éditée par la SIA, est parue récemment une publication intitulée *Le soleil - Chaleur et lumière dans le bâtiment*.

L'introduction que je reprends de ce livre me paraît une bonne entrée en matière.

« Une conception architecturale intégrant le soleil ne peut se limiter à la considération pure et simple de l'habitat comme objet; bien plus, elle affirme la relation entre l'homme et son environnement. Parler d'architecture solaire présuppose donc un développement de la connaissance climatologique (soleil, température, vent) et une remise en question des rapports entre les usagers et les rythmes climati-

ques. L'espace de séjour de certains immeubles du XIX^e siècle comporte des extensions: une véranda et un balcon. Si l'utilisation de la véranda est possible en hiver, le balcon quant à lui est praticable en été.

» L'objectif à poursuivre revient dès lors à chercher une adéquation entre la conception et la matérialisation du projet, le climat et les contraintes d'implantation du bâtiment et le mode de vie des habitants.

» L'utilisation du rayonnement solaire pour assurer dans les constructions lumière et chaleur remonte à l'origine même de l'édification de l'abri humain. Déjà dans l'Antiquité, les principes de base avaient été posés, principes que l'on retrouve - à des degrés divers - dans un grand nombre d'exemples de l'architecture vernaculaire. »

Histoire du PRAS

Lors d'une assemblée de la Société vaudoise pour l'énergie solaire (SVES), en 1986, un architecte qui avait déjà une solide expérience dans le domaine du « solaire » avait proposé de créer un prix pour récompenser des réalisations intéressantes du point de vue de l'utilisation rationnelle de l'énergie, de l'habitabilité et de la qualité de l'architecture, cela afin de sensibiliser l'opinion publique, les autorités et les maîtres d'ouvrage potentiels.

Cette idée a été reprise par un comité d'organisation, présidé par Hubert Jaunin, architecte, pour en définir les règles et les buts, réunir les fonds nécessaires à l'organisation et lancer ce prix au printemps 1989.

On s'était ainsi donné pour objectif de distinguer :

- des bâtiments intégrant les éléments de captage solaire et utilisant de manière rationnelle les conceptions énergétiques
- des réalisations qui allient la qualité et l'expression d'une cohérence énergétique
- les projets qui auraient su donner les meilleures réponses globales aux problèmes liant site, programme, utilisateurs, règlements et conceptions énergétiques.

Jugement du concours

Le jury était composé de MM. Pierre Aubert, ancien conseiller d'Etat, président; Pierre-Alain Berthoud, délégué à l'Énergie; Gérard Chevalier, architecte, sociologue; Jean-Paul Darbellay, architecte; Jean-Claude Pécllet, journaliste; Claude-Alain Roulet, ingénieur physicien; Bruno Schmid, architecte; Georges Van Bogaert,



Distingués hors concours: les immeubles locatifs de la CIPEF à Préverenges.

architecte; Herbert Marti, architecte, vice-président.

A la date limite du 28 septembre 1989, 28 dossiers étaient inscrits au concours. En octobre et novembre, le jury s'est réuni six fois pour examiner les dossiers présentés, visiter huit réalisations qu'il avait retenues pour un examen plus approfondi, puis procéder au classement et à l'attribution des prix. Il a fondé son appréciation sur les critères suivants:

- qualité de la relation avec le site, utilisation des données topologiques et microclimatiques
- rigueur de la conception et de la réalisation architecturales jusque dans les détails de la construction
- innovation dans le plan et la troisième dimension, qualité des espaces, habitabilité, organisation conforme aux besoins des utilisateurs
- utilisation rationnelle de l'énergie
- caractéristiques architecturales en rapport avec l'utilisation de l'énergie solaire.

Au vu de la diversité des solutions présentées, le jury a décidé de créer trois catégories de prix:

- habitations individuelles
- constructions industrielles/artisanat/activités collectives
- habitations collectives.

Palmarès

1. Catégorie habitations individuelles
Ce prix va à la maison de la famille Joho à Vandœuvres (GE), réalisation du bureau d'architecture Jacques Choisy à Genève.
Cet ouvrage se signale par la conception d'un projet en harmonie avec son environnement et avec le mode de vie évolutif de ses habitants. Du point de vue architectural,

il se caractérise par un plan clair, une structure bien étudiée, engendrant des espaces intéressants, une occupation originale de l'espace sous la toiture et une rigueur qui s'exprime jusque dans les moindres détails. La conception énergétique se distingue par une bonne utilisation des énergies renouvelables:

- une serre sur l'espace circulation
- un toit capteur alimentant un stock d'énergie enterré
- l'utilisation d'une pompe à chaleur.

2. Catégorie constructions industrielles/artisanat/activités collectives
C'est la fabrique de capteurs Agena à Moudon, réalisation des architectes J.-M. Boillat, Yverdon, et M.-C. Maillat, Mézières (FR), qui remporte ce prix.

Ce bâtiment présente une conception claire des espaces selon l'organisation du travail et en fonction de leurs besoins dégressifs de chauffage: bureaux, ateliers, montage, stockage.

La conception architecturale est simple et exprime bien l'activité novatrice de l'entreprise. Les structures, bien étudiées, contribuent à l'efficacité de l'ensemble de l'appareil de production des capteurs. Les concepteurs ont réussi à donner à cette construction située en zone industrielle une qualité qui la distingue de ses voisines.

3. Catégorie habitations collectives
Aucun des projets entrant dans cette catégorie n'a été retenu pour l'attribution d'un prix.
Ceux qui auraient été susceptibles d'être primés ont été présentés hors concours. C'est ainsi que le jury a attribué une mention aux immeu-

bles locatifs de la CIPEF (Société immobilière du personnel fédéral) à Prévèrenges.

Le maître de l'ouvrage avait organisé un concours dont une condition était une ample utilisation de l'énergie solaire. La réalisation qui en résulte répond largement à ce critère. Les qualités architecturales de ces immeubles sont plus perceptibles intérieurement qu'extérieurement. On y découvre des appartements où les espaces intérieurs et les circulations sont caractérisés par une souplesse qu'il est rare de rencontrer dans des logements de cette catégorie. Un des logements propose de véritables duplex avec puits de lumière et vue plongeante des chambres sur l'espace commun.

Conclusion

J'aimerais conclure avec une citation de Paolo Portoghesi dans *Au-delà de l'architecture*:

«[...] avant d'être un instrument d'intervention, l'architecture, à travers les projets, se doit d'être un instrument de recherche pour établir le rapport possible existant entre l'habitat et la nature, considérée comme un autre "capital" avec lequel il faut compter [...] avec lequel nous pouvons envisager une nouvelle alliance.»

Il me semble en plus essentiel que la formation des ingénieurs et des architectes soit complétée par l'enseignement des bases nécessaires à la réalisation du postulat cité; il en résultera enfin une conception de l'environnement bâti qui sera en harmonie avec la nature et le destin à long terme de l'humanité.

*Herbert Marti,
architecte SIA, 1030 Bussigny*



Schweizerischer Ingenieur- und Architekten-Verein
Société suisse des ingénieurs et des architectes
Società svizzera degli ingegneri e degli architetti

L'assemblée des délégués du 10 novembre 1990

Une assistance nombreuse participait à cette assemblée.

La direction de la société devait tout d'abord communiquer que, dans le cadre de l'action UNITAS, des séminaires et des journées d'étude seraient organisées l'année prochaine sur des sujets tels que les nouveaux modèles de collaboration interdisciplinaire ou les nouvelles formes d'offres.

Seront également proposés des cours visant à donner des notions générales du droit, notamment en droit des contrats.

De nouvelles recommandations et normes concernant la protection de l'environnement et l'écologie sont en préparation, traitant en particulier de la réglementation et des moyens techniques du recyclage des déchets de construction et leur éventuelle réutilisation. Une liste de certains matériaux de construction, avec leur impact sur l'environnement, ainsi que des règles pour leur utilisation vont être élaborées.

A Swissbau de l'année prochaine, le stand de la SIA montrera ce qu'est un bilan écologique et quels sont ses buts.

MM. Arioli, Mina et Zurkirch quittent le CC à la fin de l'année. Hommage a été rendu à leur travail au sein du CC et aux services rendus à la SIA. Les candidats pro-

posés par la direction pour leur succéder ont été élus après une brève discussion. Il s'agit de MM. K. Aellen, architecte, Berne, C. Hugentobler, ingénieur forestier, Zurich, et D. Langer, ingénieur civil, Winterthour.

Les architectes présents ont exprimé leur inquiétude de voir deux architectes sortants remplacés par un seul, ce qui conduit à une sous-représentation de leur profession au sein du CC. Le président Badoux leur a promis d'apporter un correctif à cette situation lors de la prochaine assemblée des délégués où auront très vraisemblablement lieu de nouvelles élections puisque des départs sont d'ores et déjà annoncés pour l'année prochaine.